

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-350-1926 promulguant le décret du 5 décembre 1925 approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires et un prélèvement sur la caisse de réserve de la colonie.

n° 1-350-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
1 janvier 1926

Numéro JO
n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro
31 janvier 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 5 décembre 1925, inséré au Journal officiel de la République française, du 11 décembre 1925, page 11811, approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au B. L. de la C. F. S. et un prélèvement sur la caisse de réserve de la colonie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 5 décembre 1925 relatif à l'approbation d'ouverture de crédits supplémentaires et d'un prélèvement sur la caisse de réserve, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

CHapon-Baissac.